

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Brumaire, an VII.



Combat entre l'armée de Buonaparte et celle du pacha de Syrie. — Départ de l'archiduc Charles pour se rendre à l'armée autrichienne en Bavière. — Espérances de paix à Rastadt. — Nouvelles diverses d'Angleterre et d'Irlande. — Empressement des conscrits du département du Bas-Rhin à se rendre aux armées. — Arrestation de l'ex-ambassadeur Truguet.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Naples, le 4 brumaire.

L'escadre anglaise a mis à la voile de ce port, le 24 vendémiaire, bien radoubée & abondamment pourvue de tout. On croit qu'elle se rend à Malte pour tenter un coup de main; une partie doit aller attaquer Corfou & les autres îles françaises dans la mer Adriatique, tandis que quelques frégates & autres petits bâtimens chercheront à raser les côtes des républiques romaine & ligurienne.

Une lettre du Levant, adressée à un capitaine céphalorien qui se trouve dans cette ville, porte que l'armée française a livré, près Saint-Jean d'Acre, un combat à Mahmoud, pacha de Syrie; que ses troupes ont été taillées en pièces, & que ce pacha lui-même a été tué. Cette victoire a ouvert à l'armée de la république les portes de Saint-Jean d'Acre, d'Alep, & de toutes les villes voisines.

Le commandant de l'avis *l'Anémone*, qui s'est échoué sur la côte d'Alexandrie pour ne pas se rendre aux Anglais, & qui cependant a été fait prisonnier par eux, a été amené dans ce port, le 25 vendémiaire. Au 5^e jour complémentaire, époque de son départ, l'armée française étoit campée à 30 lieues au-delà du Caire, dans la position la plus avantageuse. Elle étoit abondamment pourvue de vivres; mais il s'y manifestoit un mal d'yeux qui aura été dissipé par l'approche de l'hiver. Une division s'est embarquée de tout le cours du Delta. Le général Buonaparte s'est déclaré gouverneur général de l'Égypte.

Le roi vient d'annoncer aux magistrats de cette ville, que le 15 brumaire son fils & lui partiront pour se mettre à la tête de l'armée, & qu'ils sortiront de ses états.

On assure que le roi voyant la pénurie du trésor public, et ne croyant pas prudent de charger ses sujets de nouveaux impôts, s'est déterminé à vendre ses propres domaines pour soutenir la guerre.

AUTRICHE.

De Vienne, le 13 brumaire.

Après plusieurs conférences ministérielles, l'emprunt de

guerre pour l'année prochaine a été fixé de la même manière qu'il l'a été jusqu'à présent, à l'exception que les employés qui n'ont pas au-delà de cinq cents florins de gages ne payeront rien.

Il a été passé de nouveaux contrats pour la fourniture de viande nécessaire à l'armée.

L'archiduc Charles est parti hier pour se rendre à l'armée autrichienne en Bavière.

Le duc et la duchesse de Sudermanie (sous le nom de comte & de comtesse de Wasa) sont arrivés ici de Piague le 10 de ce mois.

Les capitaines Berry & Thompson, qui ont été pris sur le vaisseau anglais *le Léandre* & conduits à Trieste, arriveront ici le 9. Le 10, ils se remirent en route pour l'Angleterre.

ALLEMAGNE.

De Rastadt, le 21 brumaire.

L'espérance de la paix se soutient toujours. On dit que le gouvernement français a de rechef fait des propositions très-conciliatrices à la cour de Vienne. Si ces deux puissances sont d'accord, la paix avec l'Empire ne souffrira plus aucune difficulté. Bonnier a eu deux entretiens très-chauds avec le ministre de l'électeur de Mayence, Albin. Le langage de cet état de l'Empire, dans son dernier vote, a beaucoup surpris. Cet état, qui étoit celui qui travailloit le plus pour la paix, a tout d'un coup parlé de guerre. Ce changement peut s'expliquer: la condition des dettes sur laquelle la France insiste entraîneroit une sécularisation complète dans l'Empire, sans excepter même l'électorat de Mayence qui, jusqu'à présent, s'en étoit cru exempt.

La députation de l'Empire a remis à la légation française une note concernant le duc Looscoeswaren, dont les biens, situés sur la rive gauche du Rhin, ont été vendus.

Le citoyen Rudler, commissaire du gouvernement, a passé ici le 19, se rendant à Paris.

Le 22, le ministre Bonnier donnera un grand dîner à tous les membres de la députation de l'Empire. On le regarde comme un moyen ou une marque de rapprochement. On en tire de nouvelles espérances pour la paix.

Du 22. — Les ministres français viennent de remettre deux nouvelles notes en réponse à celles de la députation de l'Empire. (Nous les ferons connaître demain.)

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 brumaire.

Les directeurs de la compagnie des Indes ont reçu, par la dernière flotte venue de ces parages, deux caisses remplies de bijoux & de perles fines.

C'est le capitaine de vaisseau Reynolds qui commande l'expédition secrète & la flottille sortie dernièrement du port de Lisbonne avec des troupes de débarquement, sous les ordres du général Stewart. On prétend que cette expédition a pour objet de s'emparer de l'isle d'Elbe dans la Méditerranée, qui offre une des plus belles rades du monde, & où nos bâtimens pourroient hiverner avec sûreté. Tout cela n'est cependant qu'une conjecture, les ordres du général Stewart étant très secrets.

L'amiral Gardner remplace, avec cinq vaisseaux de ligne, les amiraux Bridport & Thomson que la tempête a obligés de rentrer à Spithead & Plymouth.

Pichegru est entièrement rétabli; il est allé à Portsmouth, où il a dû s'embarquer avec sir Sydney Smith.

Il y a eu dernièrement à Cork une querelle sérieuse entre les Yomen de cette ville & les Hessois qui y sont en garnison; il y eut du sang répandu de part & d'autre.

Les 3 pour cent consol. sont à 51 $\frac{5}{8}$.

IRLANDE.

De Dublin, le 4 brumaire.

Le gouvernement a fait déclarer aux prisonniers d'état qu'un vaisseau étoit prêt à partir pour l'Amérique, & qu'ils pouvoient profiter de cette occasion. Il n'y a jusqu'ici que M. Jackson qui y ait consenti.

William Dowdal qui refusa de signer l'acte par lequel les prisonniers consentoient à être déportés, va être mis en jugement. On croit que Roger O' Connor va subir le même sort.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Lucerne, le 18 brumaire.

LE DIRECTOIRE AU PEUPLE HELVÉTIQUE.

Citoyens de l'Helvétie,

Les ennemis de votre repos & de votre bonheur s'efforcent de faire naître chez vous des soupçons contre les mesures prises par votre gouvernement. Le directoire se fait un devoir de vous faire connoître, avec une confiance paternelle, tout le contenu des ordres qu'il vient de donner aux préfets nationaux.

Sous l'ancien ordre de choses, vous étiez tous armés pour la patrie, & prêts à faire pour elle le sacrifice de votre vie. Vous auriez alors regardé vos gouvernans comme des traîtres, s'ils n'eussent pas usé à tems de vigilance & de précautions pour procurer à vos foyers sûreté & protection. Eh bien! ce que l'ancien gouvernement faisoit pour vous, lorsque vous n'étiez pas libres, mais sujets, le directoire l'exécute maintenant, que vous êtes citoyens libres. Il a ordonné que tous les jeunes gens, de 18 à 25 ans, soient de nouveau exercés sous les armes, que dans chaque village il soit établi un commis d'exercice, & dans chaque canton un inspecteur général choisi parmi vos concitoyens, pour introduire dans toute l'Helvétie un exercice uniforme. Cette mesure doit préparer l'organisation militaire, la rendre uniforme dans tous les cantons, & pour cela, il lui est nécessaire de connoître le nom des jeunes gens portant armes, ainsi que leur nombre, afin qu'ils soient distribués comme auparavant, en régimens de milice; seulement doivent-ils être classés suivant leur âge, mieux qu'ils ne l'étoient.

Le directoire vous déclare solennellement & vous donne l'assurance positive, qu'il n'a pas été fait de la part du gouvernement français la moindre réquisition pour la levée

d'une troupe auxiliaire, & que les négociations de paix entre les puissances voisines n'ont point été interrompues. Ainsi toutes les mesures prises sont uniquement de précaution pour préserver notre patrie de tout dommage, pour vous mettre à même de défendre par vous mêmes vos propriétés pour maintenir la tranquillité intérieure, & aussi, pour vous rendre respectables à vos amis tout comme à vos ennemis, ainsi qu'il convient à un peuple vaillant & armé. Y a-t-il dans chaque district des volontaires prêts à marcher les premiers aux frontières, pour défendre, en cas de besoin, la patrie sous le commandement de leurs propres officiers? Leurs noms seront, ensuite de l'ordre donné aux préfets nationaux, inscrits sur une liste honorable; les préfets proposeront au directoire les officiers dont le zèle pour la liberté & l'amour de la constitution sont connus, & qui jouissent de la confiance de leurs concitoyens.

Telles sont les assurances solennelles que le directoire vous donne, pour vous prémunir contre les calomnies des malveillans & leurs efforts pour mettre la patrie en danger, & pour vous préserver de la honte qui vous couvrirait, si vous vous refusiez à l'exercice des armes, qui seules peuvent de nouveau & à jamais replacer vous & vos neveux au rang des peuples libres & vaillans, rang que le peuple suisse a toujours occupé avec honneur.

Lucerne, le 14 brumaire.

Le président du directoire exécutif,
Signé, LAHARPE.

De Bâle, le 20 brumaire.

Le général Schawenbourg vient de destituer & faire conduire à la forteresse d'Arbourg le commandant français de cette ville, pour avoir fait arrêter les ordonnances envoyées au chargé d'affaires autrichien Cruttinegy, & avoir mandé ce dernier chez lui pour lui demander l'extinction de ses pouvoirs.

Cinquante-quatre piéces de canon suisses sont arrivées à Huningue.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 23 brumaire.

Les conscrits de la première classe de notre département partent successivement pour Besfort, où est le rassemblement général. Les communes de chaque canton leur fournissent des voitures jusqu'ici; ils sont ensuite transportés, sous la conduite d'un ancien militaire, au lieu de leur destination. Les conscrits de notre ville partiront le 26.

Avant-hier, le sixième régiment des chasseurs à cheval a passé ici pour se rendre en Suisse. Hier, un sixième régiment de hussards, venant de l'armée de Mayence, a pris la même route; il passe également des bataillons d'infanterie: toutes ces troupes sont bien vêtues, bien nourries & bien payées; le meilleur esprit les anime.

On parle de la prochaine translation du grand quartier général de l'armée de Mayence dans notre ville. Il est encore à Friedberg. On attend ici le général Jourdan qui se rendra à Rastadt pour s'y aboucher avec nos ministres.

Le tribunal criminel du département du Bas-Rhin a condamné, le 20 de ce mois, à la peine de mort le sieur Eberls (de Weissenbourg), convaincu d'avoir servi d'espion aux autrichiens en l'an 4, lorsqu'ils pénétrent dans quelques cantons du département du Bas-Rhin.

La citoyenne Rosenstiel, épouse du secrétaire-général de la législation française à Rastadt, est arrivé ici d'Allemagne.

bingen en Prusse, où son mari étoit consul français. Elle passera le tems du congrès dans notre ville.

La négociation avec l'Autriche continue, quoiqu'avec lenteur : on assure que les dépêches passent par le canal de la cour de Toscane. On les dit jusqu'à présent peu fréquentes & à longs intervalles. Cependant les propositions du directoire sont si modestes, que le cabinet autrichien seroit frappé de vertige & d'aveuglement, s'il n'accédoit pas au rétablissement de la paix continentale.

De Bruxelles, le 24 brumaire.

Il y a encore eu quelques actions très-vives dans le pays de Vaes. Les rebelles tâchent de se sauver sur la côte, où ils espèrent recevoir des secours de l'Angleterre.

Les bords du canal de Bruxelles à Anvers sont actuellement purgés des corps d'insurgés qui s'y trouvoient. La navigation de ce canal, interrompue depuis près d'un mois, est ouverte avec Anvers depuis avant-hier.

Trois bataillons d'infanterie, venant de l'armée de Mayence, sont arrivés hier à Liège, d'où ils se rendent dans nos départemens. Depuis quelques jours, nous voyons aussi passer par cette ville un nombre considérable de conscrits qui arrivent de l'intérieur, & qui se rendent au-delà du Rhin.

La municipalité de Bruxelles vient d'annoncer à ses concitoyens que la mise hors d'état de siège de cette commune, & la tranquillité qui y regne, l'engageoit à suspendre provisoirement l'exercice de la garde nationale sédentaire; elle invite en conséquence les citoyens qui ont reçu des armes, à les rapporter aux commandans respectifs de leurs sections.

DE PARIS, le 27 brumaire.

Tringnet a été arrêté ce matin & conduit au bureau central.

On dit que le fameux Mesmer est de retour à Paris, & qu'il se dispose à y reprendre le cours de ses expériences magnétiques.

On assure qu'un bâtiment anglais a opéré le versement de quelques agens vers Noirmoutiers.

Le voyage aérien des citoyennes Henry & Labrosse a été fort heureux. Elles sont descendues au bout de 30 minutes, à Aulnay, canton de Gonesse, à quatre lieues de Paris.

Un nouvel incendie s'est manifesté, hier soir, rue des Boucheries, fauxbourg Germain, dans la cave d'un boulanger, entourée de magasins remplis de matières combustibles. Il a été étouffé vers les 10 heures du soir, grâce au zèle de la cavalerie, de l'infanterie, des pompiers & d'une foule de citoyens.

On a arrêté avant-hier, après-midi, dans un café du boulevard du Temple, un individu accusé d'avoir crié : *Vive le roi !*

Le ministre de la marine & des colonies a décidé qu'aucune demande de lettres de marque ne seroit plus admise, si elle ne lui parvenoit par l'intermédiaire des commissaires principaux.

Le général Kellermann fait sa tournée d'inspecteur-général de la cavalerie. Il étoit le 20 brumaire à Angers. Il y a été couronné au spectacle; mais le lendemain, il a renvoyé par un aide-de-camp la couronne qu'il avoit reçue, aux autorités constituées, & y a joint une lettre fort modeste, dans laquelle il déclare qu'il n'a fait que son devoir; & il prie les habitans d'Angers de garder cette

couronne comme un gage de sa fidélité à la patrie, & de son admiration pour le dévouement républicain qu'il a vu dans cette commune.

— L'agent municipal de la commune de Barougnan, canton de Miélan, y a été assassiné.

— Il sera ouvert, à Rennes, le 15 frimaire, un concours pour la place de professeur de grammaire générale, à l'école centrale du département d'Ille & Vilaine; les candidats devront s'y présenter avec leur extrait de naissance & le certificat de la municipalité de leur domicile, visé & approuvé par le département constatant la pureté de leurs mœurs, leur attachement à la constitution de l'an 3, & aux principes républicains.

— Suivant une lettre de Coire, le nombre des troupes antrichiennes dans le pays des Grisons monte à 10 mille. Elles s'approvisionnent elles-mêmes, & ont déjà reçu 100 charriots chargés de vivres avec 50 bœufs de Hongrie.

— Le directoire helvétique a chargé quelques savans de parcourir tout son territoire pour tâcher de découvrir des mines de terre, d'ardoise, de métaux, de sel.

On assure qu'il en a déjà été découvert de sel dans le Toggenbourg.

— Les papiers anglais annoncent que la femme de Rovere qui se rendoit à Cayenne, a été prise une seconde fois par les anglais, & ramenée à Londres où elle a retrouvé son mari.

Le ministre de la marine au rédacteur.

« J'ai lu dans une de vos dernières feuilles que la division de Savary ayant aperçu à l'atterrage de l'Irlande une escadre anglaise beaucoup plus forte en vaisseaux & en nombre, a été obligé de se retirer. Je crois vous faire plaisir en rectifiant l'erreur dans laquelle vous a jeté votre correspondant. Le citoyen Savary a conduit sa division dans un port d'Irlande, & y auroit débarqué les troupes françaises, si ses instructions ne lui avoient prescrit de les ramener en France dans le cas où il apprendroit que le débarquement du général Hardy n'auroit pas réussi. Ce n'est qu'en effectuant son retour que Savary a été rencontré par l'escadre anglaise dont vous parlez, & il est très-vrai que c'est à l'audace & à l'habileté des manœuvres de ce brave officier, qui a déjà conduit deux fois sa division dans les ports d'Irlande, que la république doit la conservation des bâtimens qui la composoient. »

Signé, BREVET.

Au rédacteur du Publiciste.

Ce n'est point de Paul I^{er}, c'est de ses fils, les princes Alexandre & Constantin, que le citoyen Laharpe, membre actuel du directoire helvétique, a été gouverneur. Cet excellent républicain a tâché d'inculquer à ses élèves ses principes philosophiques. Ceux qui connoissent la cour de Russie, peuvent seuls juger si ces princes ont profité des leçons de leur respectable gouverneur.

CORPS LEGISLATIF

CONSEIL DES CINQ CENT.

Présidence du citoyen DUBOIS (des Vosges.)

Suite de la séance du 26 brumaire.

Villiers, au nom de la commission des finances, fait un rapport relatif à la poste aux lettres.

La nature de cette administration, dit-il, ne consiste pas totalement dans les talens des individus qui la com-

posent. Il ne dépend pas en effet d'eux qu'il y ait beaucoup de lettres à la poste, que la correspondance soit plus ou moins considérable; c'est dans la seule perfection du tarif que doit consister le bénéfice & l'intérêt du trésor public. Un bail qui date de la naissance de ce siècle, ne portoit le produit de la poste qu'à la modique somme de 1500 fr. Depuis il a été jusqu'à plusieurs millions; & cette augmentation prodigieuse n'est autre chose que le résultat du tarif de 1759.

Nous n'avons rien de mieux à faire, continue Villers, que de le rétablir à quelques modifications près, qu'exige le système adopté sur les poids & mesures.

L'orateur termine, après avoir rapporté & comparé toutes les loix relatives à ce sujet, par proposer un projet dont voici les principales dispositions:

- 1°. Les lieues seront réduites en kilomètres, & le tableau des nouvelles mesures sera déposé aux archives.
- 2°. Les lettres paieront deux décimes pour cent kilomètres. Au-delà de cette distance, elles paieront un décime de plus par cent kilomètres, jusqu'à douze cents kilomètres, qui paieront onze décimes.

Il s'éleve une légère discussion.

Delbrel invite le rapporteur à déclarer si la poste aux lettres est affermée ou non.

Villers répond par l'affirmative.

Delbrel. — Alors je ne vois rien de plus inutile que le projet. Le nouveau tarif produit ou plus ou moins que celui qui existe. S'il produit davantage, c'est au détriment du trésor public, & tout à l'avantage des fermiers; s'il produit moins, c'est une injustice que l'on fait à ceux-ci.

Villers, en avançant que la poste aux lettres est affermée, rappelle que le produit avoit été présumé de dix millions; cependant il n'est effectivement que de sept. Il faut donc améliorer ce produit pour parvenir aux dix millions.

D'ailleurs le bail porte que le corps législatif sera invité à adopter le tarif de 1759. Si c'est là une des conditions du bail, il faut la remplir. (Murmures).

Mensor propose l'impression du cahier des charges qui est entre les mains de la commission, & qu'il soit fait un message au directoire pour l'inviter à communiquer les clauses du bail.

Cette proposition est adoptée, & le rapport & le projet seront imprimés.

Séance du 27 brumaire.

Un membre fait adopter un projet de résolution portant établissement d'un cinquième tribunal civil dans le département de la Marne.

Bréat fait un rapport sur l'utilité & l'organisation des lycées; il propose d'en établir cinq: à Strasbourg, Dijon, Poitiers, Bruxelles, Paris; chacun aura cinq professeurs qui enseigneront les sciences physiques, mathématiques, &c.

Le conseil ordonne l'impression; il se forme ensuite en comité général pour entendre la lecture d'un message du directoire exécutif sur les finances, & discuter le projet de résolution relatif aux dépenses du ministre de la justice pour l'an 7.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 7 brumaire, qui rapporte un décret de la convention du 14 frimaire an 2, lequel avoit annullé un jugement du tribunal de cassation. Il s'est ensuite formé en comité général.

Bourse du 27 brumaire.

Amsterdam.....	60, 61 $\frac{1}{2}$.	Rente viagere....	11 f. 75 c.
Idem cour.....	58, 58 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	13 f. 50 c.
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$, 193 $\frac{3}{4}$.	Tiers cons.....	12 f. 13 c.
Madrid.....	11 f. 50 c.	Bon $\frac{3}{4}$	2 f. 11 c.
Mad effec.....	14 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$	2 f. 10 c.
Cadix.....	11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix effectif.....	14 f. 50 c.	Or fin.....	106 f.
Gènes.....	96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{3}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	pair 1 p.	Piastre.....	5 f. 30 c.
Geneve.....	3 p.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 305 f.
 — Huile d'olive, 1 franc 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 fr.
 — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Savon de Marseille, 95 cent. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 3 fr. — Coton des Isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel....

Les Loix éclairées par la science physique, ou Traité de Médecine légale et d'hygiène publique. par François-Emmanuel Fodéré, médecin de l'hospice d'Humanité & de celui des Insensés à Marseille; 3 vol. in-8°, brochés, 12 fr., & 16 fr. franc de port par la poste. A Paris, chez Deterville, libraire, rue du Battoir, n°. 16, & chez Croullebois, libraire, rue des Mathurins, n°. 398.

Il n'a encore paru en France aucun traité sur cette matière. L'importance du sujet exigeoit cependant que quelqu'un s'en occupât: le citoyen Fodéré, après s'être pénétré des connaissances acquises jusqu'à ce jour dans les diverses branches de la physique animale & dans la jurisprudence, & après avoir soumis ses écrits à la censure de divers savans, s'est décidé à livrer celui-ci à l'impression.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties, la première contient la *médecine légale excusante et exceptante*, dans laquelle l'homme est considéré dans les diverses périodes de la vie; toutes les maladies & accidens qui peuvent lui arriver; l'application des principes de l'administration de la justice dans ces divers états; les cas d'exemptions militaires dans les tribunaux, de maladies feintes, &c.

La seconde partie, la *médecine légale civile*, les qualités requises pour le mariage; les raisons légitimes de séparation; virginité, conception, grossesse & accouchement, &c. &c. Cette partie est sur-tout traitée avec méthode & clarté.

La troisième contient la *médecine légale criminelle*, du viol, de l'avortement, de l'infanticide, empoisonnement, noyés, étranglement, &c. &c.

La quatrième, *Hygiène publique et la police médicale*, la contagion, les diverses especes de pestes, ses progrès & les autres maladies épidémiques & épi-zootiques, de la conservation des hommes dans les villes, celle des enfans; la police des lazarets, des prisons des hôpitaux de terre & de mer; certitude de la mort, &c. &c.

Cet ouvrage est utile à tous les officiers civils, criminels, militaires & de la marine, & indispensable aux officiers de santé, aux administrateurs, & à tous ceux à qui il est confié quelques branches de la félicité publique.

A. FRANÇOIS.

SUPPLEMENT N°. V.